

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

LA CRÉATION D'UNE CARTE FAMILLE OUVERTE DÈS LE DEUXIÈME ENFANT - (N° 2495)

Retiré

N° AS13

AMENDEMENT

présenté par
M. Bentz

TITRE

À l'intitulé de la proposition de loi, substituer aux mots :

« dès le deuxième »

les mots :

« aux familles avec ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à élargir la portée du dispositif à l'ensemble des familles avec un ou plusieurs enfants.